



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

100 rue Saint-Louis, LeMoyne, Québec, J4R 2L4

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État des résultats	5
État de l'évolution des actifs nets	6
Bilan	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fédération Québécoise de Taekwondo

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fédération Québécoise de Taekwondo (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fédération Québécoise de Taekwondo

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fédération Québécoise de Taekwondo (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads "François Bourgault CPA auditeur". The signature is written in a cursive style.

François Bourgault, CPA auditeur

LeMoyne
Le 24 octobre 2023

100 rue Saint-Louis, LeMoyne, Québec, J4R 2L4

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

Page 5

	2023	2022
PRODUITS		
Revenus de tournois	195 757 \$	20 775 \$
Cotisations des membres(7317 en 2023/5364 en 2022)	164 754	122 451
Subvention-PSDE -Paiements réguliers	128 835	141 417
Subvention d'opérations-PSFSQ	86 966	71 396
Assurance - Responsabilité civile	11 670	10 155
Autres revenus	1 829	1 317
Subvention Élite Sportive	1 000	4 400
Intérêts	792	598
Subvention-PSDE-Rétroactivité	-	57 000
Subvention salariale Canadienne-COVID-19	-	17 765
Placements Sports - Revenus	-	15 000
	591 603	462 274
Coût des services aux membres		
Coupe Québec	211 603	31 218
Salaires et main d'oeuvre occasionnelle	123 514	129 679
Amortissement des immobilisations	35 381	33 247
Honoraires professionnels	28 887	24 485
Assurances	23 134	24 740
Loyer et entreposage	15 556	8 288
Affiliation -TKD Canada	13 936	12 636
Télécommunication et informatique	10 926	9 843
Publicité et vêtements promotionels	8 590	11 103
Frais de bureau, fournitures et entretien	8 567	3 218
Intérêts et frais de banque	8 488	3 150
Frais de déplacement	7 546	5 712
Associations et cotisations	1 215	750
Assemblées et comités	965	1 179
Redevances aux associations régionales	18 293	13 410
Subvention COVID aux clubs	-	54 030
	516 601	366 688
Excédent des revenus sur les dépenses-opérations régulières	75 002	95 586
Programme - Développement de l'excellence		
Engagement d'entraîneurs	55 540	52 800
Championnats et camps internationaux	42 351	63 636
Championnats nationaux-Bourses	21 676	26 731
Camps d'entraînement junior et senior	11 423	5 558
Développement des officiels	9 801	3 370
Développement athlète élite	1 000	-
Perfectionnement des entraîneurs	-	1 200
	141 791	153 295
Insuffisance des produits sur les charges	(66 789) \$	(57 709) \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

Page 6

	Placement Sport Réservé	Investis en immo- bilisation	Non affectés	2023 Total
Solde au début	15 216 \$	154 371 \$	564 102 \$	733 689 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	(66 789)	(66 789)
Investissements en immobilisations tangibles	-	39 452	(39 452)	-
Amortissement des immobilisations	-	(35 381)	35 381	-
Solde à la fin	15 216 \$	158 442 \$	493 242 \$	666 900 \$

	Placement Sport Réservé	Investis en immo- bilisation	Non affectés	2022 Total
Solde au début	9 585 \$	141 430 \$	640 383 \$	791 398 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	(57 709)	(57 709)
Investissements en immobilisations tangibles	-	46 188	(46 188)	-
Dons reçus - Placement Sport	15 000	-	(15 000)	-
Dépenses - Affectation d'origine interne	(9 369)	-	9 369	-
Amortissement des immobilisations	-	(33 247)	33 247	-
Solde à la fin	15 216 \$	154 371 \$	564 102 \$	733 689 \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO

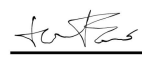
BILAN

AU 30 JUIN 2023

Page 7

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	507 978 \$	551 469 \$
Débiteurs	15 211	55 971
Stocks (Chaussons-E, au coût)	25 330	9 604
	548 519	617 044
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 3)	158 442	154 371
Placements Sports & Loisirs (note 4)	15 216	15 216
	722 177 \$	786 631 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	36 894 \$	52 942 \$
Subventions reçues appartenant au prochain exercice	18 383	-
	55 277	52 942
Actifs nets		
Placements Sports & Loisirs	15 216	15 216
Immobilisés	158 442	154 371
Actifs nets	493 242	564 102
	666 900	733 689
	722 177 \$	786 631 \$

Pour le conseil d'administration,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

Page 8

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(66 789) \$	(57 709) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	35 381	33 247
	(31 408)	(24 462)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 6)	27 369	14 024
	(4 039)	(10 438)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(39 452)	(46 188)
Placements Sports-Dons appariés	-	(15 000)
	(39 452)	(61 188)
Activité de financement		
Affectation d'origine interne - Placements Sports	-	9 369
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(43 491)	(62 257)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	551 469	613 726
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	507 978 \$	551 469 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 30 JUIN 2023****Page 9****1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'ASSOCIATION DE TAEKWONDO DU QUÉBEC est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est devenir le point de référence Canadien concernant le développement du talent sportif en Taekwondo, visant le niveau de rayonnement national/ international. Elle vise également la formation et le perfectionnement des personnes ressources qui encadrent le talent identifié.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés de la vente sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif..

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti selon la méthode du coût spécifique. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement sportif	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique-bureau	Amortissement dégressif	30 %
Matériel informatique-sportif	Amortissement dégressif	30 %

Instruments financiers*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Placements Sports

L'objectif du programme Placements Sports est de permettre aux fédérations sportives québécoises, particulièrement celles dont les ressources sont limitées, de mieux développer les sports qu'elles régissent et de mieux desservir la population, en incitant les particuliers, les sociétés et les fondations à leur faire des dons.

Seuls les dons faits à la fédération par des particuliers, des sociétés (et pour lesquels un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu aura été émis) ou des fondations sont admissibles. SPORTSQUÉBEC émettra un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu au nom du donateur, à condition que le don soit d'au moins 25 dollars. Les dons faits à la fédération (y compris sous forme de legs) peuvent être en espèces ou en titres cotés en bourse et pour lesquels les lois fiscales permettent l'émission d'un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le fonds de dotation :

Dans le cadre du programme, chaque fédération créera un fonds de dotation ainsi qu'un fonds de réserve. Le fonds de dotation vise la santé financière à long terme de fédération. Il s'agit d'un fonds qui sera placé à la Fondation du Grand Montréal. Chaque année, les fédérations recevront les intérêts générés par leur fonds de dotation. Au terme d'une période de 10 ans, la fédération pourra retirer la totalité ou une partie du capital du fonds de dotation. Le pourcentage minimal que la fédération devra verser dans son fonds de dotation dépend de la taille de la fédération et est actuellement de 20% (10% pour les exercices antérieurs).

Le fonds de réserve :

Chaque fédération se constituera un fonds de réserve dans l'institution financière de son choix. Placements Sports versera directement à la fédération les montants devant aller au fonds de réserve. La fédération pourra utiliser les montants versés dans son fonds de réserve selon les priorités qu'elle se sera fixées à l'intérieur des normes prescrites par le programme Placements Sports, à savoir la rémunération du personnel, la vie démocratique, la mise en oeuvre du plan de développement, la diffusion de l'information, la promotion de la sécurité (y compris pour les spectateurs), le soutien technique et professionnel pour la construction d'installations et l'organisation d'événements provinciaux, la régie d'événements de niveau provincial ou inférieur (non élite) et les programmes de promotion de la discipline.

Comptabilisations des produits

La fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les droits d'inscription aux compétitions sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

3. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	12 600 \$	11 924 \$	676 \$	845 \$
Équipement sportif	484 617	334 001	150 616	151 134
Matériel informatique-bureau	14 975	14 167	808	1 154
Matériel informatique-sportif	46 588	40 246	6 342	1 238
	558 780 \$	400 338 \$	158 442 \$	154 371 \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2023

Page 11

4. Placements Sports & Loisirs

	2023	2022
Encaisse - Fonds réservés	144 009 \$	143 937 \$
Dû au fond d'administration	(128 793)	(128 721)
	<u>15 216 \$</u>	<u>15 216 \$</u>

- a) La fédération cède la propriété de 30% des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 25% de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation Grand Montréal(FGM).

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion ont été cédées à Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. En date de fin d'exercice, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation Grand Montréal s'élève à 40 098\$ (valeur comptable 44 254\$).

En 2023 un montant de 1676\$, constitué de la distribution de revenus de placements par FGM a été réinvesti dans le Fonds de dotation géré par ce dernier afin de contribuer à la croissance de notre Fonds et ainsi améliorer la pérennité financière de la fédération Québécoise de Taekwondo.

5. Crédateurs

	2023	2022
Crédateurs et frais courus à payer	29 394 \$	46 403 \$
Salaires et vacances courus à payer	7 500	6 539
	<u>36 894 \$</u>	<u>52 942 \$</u>

6. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2023	2022
Débiteurs	40 760 \$	115 139 \$
Stocks (Chaussons-E, au coût)	(15 726)	21 000
Crédateurs	(16 048)	(89 555)
Subventions reçues appartenant au prochain exercice	18 383	(32 560)
	<u>27 369 \$</u>	<u>14 024 \$</u>

7. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

7. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.